

MAIRIE DE CONDAT LES MONTBOISSIER

10 Place de la Mairie 63490 CONDAT LES MONTBOISSIER

Tél : 0473721019

Mail : condat-les-montboissier.mairie@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.condat-les-montboissier.fr

Notre commune compte 238 habitants au 1^{er} janvier 2025.

Les taux d'imposition des taxes locales 2025 restent inchangés : 32.72 % pour la taxe foncière bâti, 8 % pour la taxe d'habitation et 55 % pour la taxe foncière non bâti.

En 2025, nous poursuivons les travaux de réfection de voirie (rue des Trois Croix et l'impasse Saint Joseph au bourg), la rénovation du logement attenant à la salle de la Mairie et l'aménagement des trottoirs au carrefour des RD 39 et 75 au bourg. Nous avons aussi programmé la création d'une salle d'archives dans le bâtiment Mairie-Ecole, la rénovation de la salle de bain d'un logement communal, l'audit énergétique du bâtiment Ancien Presbytère mis en vente ainsi que la rénovation du petit patrimoine (statue à l'église, croix).

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

Au budget primitif, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2024	BP 2025
-----------	---------	---------

011 – Charges à caractère général	172 691	156 476.07
012 – Charges de Personnel	160 600	189 850
014 – Atténuations de produits	4 000	9 000
65 - Autres charges de gestion courante	36 636.39	41 100.02
66 – Charges financières	4 600	4 000
67 – Charges spécifiques	100	100
023 – Virement à l'investissement	54 798.87	9 075.60
042 – Opérations d'ordre (<i>amortissements</i>)	8 977.13	9 399.40
68 – Dotations aux provisions (<i>loyers</i>)	2 000	2 000
<u>TOTAL</u>	<u>444 403.39</u>	<u>421 001.09</u>

Chapitre 011 concerne les charges à caractère général qui regroupent l'entretien des véhicules, du matériel, des bâtiments, des voies, des forêts, ... les fournitures et les frais inhérents aux services.

Chapitre 012 concerne les charges de personnel (*rémunérations et cotisations*).

Chapitre 014 concerne l'attribution de compensation versée à la Communauté de communes Ambert Livradois Forez et pour cette année seulement le reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique à l'Agence de l'eau issue des factures d'eau 2024.

Chapitre 65 concerne les charges de gestion courante notamment les indemnités des élus, les contributions aux organismes (*Télé Assistance, Parc Livradois-Forez, Mission locale...*), les subventions aux associations (*ADMR, Amicale anciens pompiers, anciens combattants, Association des parents d'élèves*), la subvention au budget assainissement, la subvention à Territoire d'Energie 63 et la contribution annuelle au SIAEP du Bas Livradois.

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2024	BP 2025
70 – Produits des services	38 433	22 430
73 – Impôts et taxes	97 400	100 000
74 – Dotations et participations	164 935	164 600
75 – Autres produits de gestion courante	30 030	34 000
78 – Reprises sur provisions (<i>loyers</i>)	2 000	0
002 – Résultat antérieur	111 505.39	99 971.09
<u>TOTAL</u>	<u>444 403.39</u>	<u>421 001.09</u>

Chapitre 70 concerne les produits des services tels que *les redevances des services périscolaires, d'occupation du domaine public par Edf et Orange, d'ordures ménagères des logements, les coupes de bois ; mais aussi les atténuations de charges du personnel par la participation de la commune d'Echandelys à l'emploi d'une ATSEM à l'école.*

Chapitre 73 : La fiscalité locale :

Taxe sur le foncier bâti : **32.72 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **55 %**

Taxe d'habitation : **8 %**

Dès 2023, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Chapitre 74 : Les dotations de l'Etat :

DGF : **114 478 €** (114 872 € en 2024)

Dotation de solidarité rurale : **41 512 €** (39 800 € en 2024)

Nouvelle Dotation de l' élu local : **4 819 €** (4 700 € en 2024)

Nouvelle Dotation Biodiversité et aménités rurales : **?** (0 € en 2024)

Chapitre 75 concerne les loyers provenant des 7 logements communaux et du restaurant.

Chapitre 002 concerne le résultat antérieur reporté.

Section d'investissement :

Dépenses :

Les principaux projets prévus en 2025 sont les suivants :

- Bâtiments communaux (*création salle d'archives, rénovation salle de bain, audit ancien presbytère*) : **17 200 €**
- Petit patrimoine (*restauration statue, croix*) : **6 000 €**
- Mise en séparatif réseaux rue des Mésanges au bourg : **7 800 €**
- Rénovation logement bâtiment Mairie : **20 000 €**
- Aménagement des trottoirs au carrefour au bourg : **20 000 €**
- Travaux voirie communale (*rue des Trois Croix et impasse Saint Joseph*) : **24 000 €**

Etat de la Dette :

Les emprunts concernant les travaux d'assainissement du bourg et la réhabilitation du logement de la poste se sont terminés en 2024.

Il reste 3 emprunts en cours qui concernent l'acquisition et les travaux du restaurant (qui se termine en 2030), la construction des garages communaux (qui se termine en 2033) et l'achat du tracteur (qui se termine en 2030).

Capital restant dû en 2025 est de 146 083.82 €

Recettes :

Les principales recettes d'investissement prévues en 2025 :

- FCTVA (*remboursement TVA Budget général et Budget eau*) : **27 000 €**
- Etude diagnostic réseau AEP : **12 900 €** (Agence de l'eau)
- Bâtiments communaux : **4 200 €** (Département), **2 700 €** (Etat)
- Rénovation logement bâtiment Mairie : **4 301 €** (Etat)
- Equipement du restaurant scolaire (*Subvention restante à percevoir*) : **702 €** (Département)
- Travaux de voirie communale 2024 (*Subvention restante à percevoir*) : **15 800 €** (Département)
- Travaux de voirie communale 2025 : **7 800 €** (Département), **5 800 €** (Etat)